

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

Objet

86030
FIXATION DES TAUX DES QUATRE
TAXES DE LA FISCALITE
DIRECTE LOCALE - ANNEE 1984

DATE DE CONVOCATION

22 MARS 1984

DATE D'AFFICHAGE

22 MARS 1984

Nombre de conseillers
en exercice 33
Nombre de présents 28
Nombre de votants 37

POUR : 26
CONTRE : 0
ABSTENTION : 5

Archives X
Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

REGISTRE MUNICIPAL
- 9. AVR. 1984

APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

L'An mil neuf cent QUATRE VINGT QUATRE

le VINGT NEUF MARS

à 17 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur DE LIPKOWSKI, Député-Maire

Etaient présents : MM. DE LIPKOWSKI, FABER, TAP, BOUTET, MOST, LE GUEUT, BUSSEREAU, POUMAILLOUX, DAUZIDOU, BENOIT, Adjoints.
MM. BARBAT, BERTHOME, Mme BUCHET, MM. CANDAU, COUNIL, Mmes DE GAYE, GAUDIN, MM. GAVEN, GEOFFROY, LACOTTE, Mme LAFAYE, MM. LAPERCHE, MARCONI, MONNARD, PAPEAU, REVOLAT, ROUDOT, THOMAS.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. Mme JEAN par Mme DE GAYE
Mme EPAGNEAU par M. FABER
Mme FONTAN par M. le Colonel MONNARD

Absents : MM. Mme RAILLAT - Melle DEVIGNE

Monsieur BUSSEREAU

a été élu Secrétaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré du taux d'imposition applicable en 1984 à chacune des quatre taxes de la fiscalité directe locale,

DECIDE :

de retenir les taux portés au VI de l'état N° 1259 intitulé : "Etat de notification des taux d'imposition - Année 1984".

Fait et délibéré, à ROYAN, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre, MM les membres présents.

Pour extrait conforme,

Pour le Député-Maire,

Le Premier-Adjoint,

